Panorama des Sociétés à Mission

Enseignements clés de l'étude

LA MISSION À TRAVERS SA RAISON D'ÊTRE ET SES OBJECTIFS STATUTAIRES

72%

des sociétés à mission ont défini une raison d'être reflétant directement leurs activités.

1/4

ne respectent pas ce critère pourtant dans l'esprit de la loi Pacte.



Les préoccupations les plus représentées à travers les objectifs statutaires sont principalement :



Sociales internes



Environnementales

40%

des sociétés à mission proposent une mission* « cœur d'activité », avec une raison d'être et des objectifs statutaires engageants et spécifiques à l'activité de l'entreprise.

A contrario, plus de la moitié ont donc défini des raisons d'être et objectifs statutaires en partie décorrélés de leur activité.

*raison d'être et objectifs statutaires

LA STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DE LA DÉMARCHE SOCIÉTÉ À MISSION

86%

communiquent la déclinaison de leurs objectifs statutaires en objectifs opérationnels,

avec beaucoup d'hétérogénéité dans les modèles de mission proposés.

Elles définissent environ 4 objectifs statutaires, avec en moyenne 2 objectifs opérationnels par objectif statutaire.

Ces données varient en fonction :

- de la culture de l'entreprise
- de sa taille
- de la diversité de ses activités.



PEU DE SOCIÉTÉS À MISSION PROJETTENT LEUR DÉMARCHE **SUR LE LONG TERME**

50%

ont fixé une trajectoire au-delà du court terme pour au moins 1 de leurs objectifs opérationnels.

Parmi ces 50%, moins de 1/3 ont opté pour une trajectoire long terme (4 ans et +).

LE COMITÉ DE MISSION

NOMINATION D'UN COMITÉ DE MISSION

100%

des sociétés à mission

(alors que non obligatoire pour les entreprises de – 50 salariés)

Les + DU COMITÉ DE MISSION

Il favorise:

- > la confrontation des points de vue
- > l'impartialité dans l'appréciation de la démarche

COMPOSITION COMITÉ DE MISSION



au moins 1 membre externe à l'entreprise



où les membres externes sont majoritaires dans le Comité de mission

Le rapport du Comité de mission reste difficilement identifiable dans

les communications publiques des sociétés à mission, souvent confondu avec ou incorporé dans un « rapport de mission ».

L'AVIS RENDU PAR L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE PUBLICATION DE L'AVIS OTI

ENCORETROP PEU RESPECTÉE

56%

des rapports étudiés ne comportent pas l'avis de l'OTI



98%

des avis OTI affichent une conclusion positive

faisant état du respect par l'entreprise de ses objectifs de mission, tendance susceptible d'évoluer à l'avenir. **68**%

d'avis contiennent des commentaires, observations qui ne viennent pas remettre en cause la conclusion donnée par l'OTI. Ceux-ci portent généralement sur les indicateurs de suivi de la mission, la composition et le rôle des Comités de mission.

Le périmètre de l'étude porte sur les 50 sociétés à mission répondant aux deux critères suivants : les entreprises référencées sur le site de l'Observatoire des Sociétés à Mission avant le 22 septembre 2022, date de lancement de la phase de collecte des données ; les entreprises ayant publié un rapport de Comité de mission avant le 22 septembre 2022.